

AB Contrôle FETE sont 10 ème ANNIVERSAIRE

REGLEMENT DU JEUX CONCOURS

JEUX CONCOURS : AB CONTROLE - PARKING LECLERC TAVERS 45190

-- Gagner --

200 contrôles techniques règlementaires à vie de votre voiture

Article 1: Organisation du jeu.

La société AB Contrôle SARL immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 432 374 564 et dont le siège social se trouve Domaine des Marchais Timon 45160 Ardon .

Organise un jeu - concours gratuit et sans obligation d'achat ,ci-après l'Organisateur.

Article 2: Objet du jeu .

200 contrôles techniques règlementaires à vie de votre voiture par tirage au sort .

Pour participer les joueurs devront remplir un formulaire qu'il trouveront soit au Centre de contrôle AB Contrôle parking Leclerc à TAVERS 45190,éventuellement sur différents journaux régionaux ou supports .

Les tirages au sort désigneront les gagnants .

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, ci- après «Le règlement du jeu – concours »

Article 3: Accès au jeu .

Le règlement du jeux est consultable au Centre de contrôle AB Contrôle parking Leclerc à Tavers 45190

Les bulletins sont disponible à la même

L'organisateur se réserve le droit d'associer un autre Centre de contrôle et entreprise pour participer au concours aux conditions du règlement . Dans cette éventualité les bulletins seraient disponible sur les sites concernés et regroupés en un lieu unique pour le tirage .

Article 4: Date et durée .

Le jeu se déroulera à compter du 1 Octobre 2011 et se terminera le jour du tirage au sort du dernier des 200 contrôles techniques en jeu .

Article 5: Conditions de participation et validité de la participation .

5-1: Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toutes les personnes majeures résidant en France métropolitaine.

Ne sont pas autorisés au jeu , toute personne ayant collaboré à l'organisation du jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectivement,les salariés de l'organisation ou du Centre de contrôle .

Le jeu est ouvert par un bulletin ,par tirage et par famille vivant à la même adresse .

Une même famille vivant à la même adresse ne peut déposer qu'un bulletin par tirage .

5-2: Validité de la participation

Les champs du bulletin de participation doivent être intégralement complétés et validés.

Les bulletins validés après le tirage du jour participeront au tirage suivant .

Les informations d'identité,d'adresse ou d'autres champs mentionnés au formulaire qui se révéleraient inexactes entraînent la nullité de la participation .

La nullité de la participation serait effective en cas de pluralité de bulletins pour un même véhicule ou même famille

L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du tirage au sort tout bulletin de participation qui ne respecterait pas le règlement, notamment tout bulletin incomplet ou illisible .

Article 6: Désignation des gagnants .

Un tirage au sort ouvert au public aura lieu chaque mardi et vendredi entre 16 h et 18 h au Centre de contrôle technique AB Contrôle parking Leclerc 45190 TAVERS.

Un gagnant sera tiré au sort parmi ceux dont les bulletins auront été validés depuis le tirage précédent .

Un témoin minimum sera présent à chaque tirage

Le premier tirage aura lieu le 7 Octobre 2011 et se terminera le jour du tirage au sort du dernier des 200 lots .

L'organisateur se réserve le droit d'annuler un tirage pour cause majeure , exemple :

maladie, jours férié ou autre motif

Les bulletins dont le tirage n'aura pu avoir lieu seront ajoutés au suivant jusqu'au tirage suivant

Tout bulletin contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète et/ou ne respectant pas le présent règlement ,tiré au sort sera considéré comme nul .

Il entrainera la désignation d'un autre participant par un nouveau tirage au sort.

Article 7: Déontologie .

Chaque tirage au sort sera publique un témoin sera présent

Les conditions du tirage seront consignés sur un registre consultable par tout participant à sa demande à l'adresse suivante :

:Centre de contrôle technique AB Contrôle parking Leclerc 45190 TAVERS.

Le 200ème lots tiré au sort déterminera la fin de ce concours .

Article 8: Désignation des lots

La dotation est la suivante :

200 contrôles techniques à vie de votre voiture, d'une valeur de 14000€

Les 200 Contrôles techniques règlementaires obligatoires sont ceux définis par la législation Française en vigueur au 1 octobre 2011.

Le véhicule attributaire du lot garde sa validité même en cas de cession.

Les visites complémentaires, contre visites et les contrôles pour motif de vente ne font pas l'objet de cette attribution .

Aucune promotion ,attribution de points ou autre ne sera cumulable avec les lots

Article 9: Information des gagnants ,publication des gagnants.

Les gagnants seront informés par mail , par téléphone, éventuellement par courrier.

Les gagnants autorisent l'organisateur à publier sur les supports de son choix leur nom , ville et code postal sans que cette publication n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que le pris gagné

Article 10: Remise ou retrait des lots, justificatif

Les lots sont attachés à une immatriculation qui ne peut être substituée en aucun cas par une autre pour quelque motif que ce soit .Ainsi les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelques nature que ce soit

Le gagnant devra se présenter avec le véhicule désigné gagnant dans les 15 jours suivant sont information .

Les gagnants injoignables, ou ne répondant pas dans un délai de 15jours ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit

Un autocollant sera apposé sur la vitre arrière ,une carte reprenant certains éléments d'identification sera remise au gagnant . Ces deux éléments seront les pièces officielles à présenter obligatoirement pour profiter du contrôle technique à vie.

Lors de la présentation du véhicule pour exercer le bénéfice de sont lots une vérification de l'immatriculation et de la carte d'identification sera effectuée avec le fichier des gagnants pour confirmer la présence du bon véhicule .

Article 11: Données nominatives.

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par le seul organisateur pour les nécessités de leur participation , l'attribution de leur gains et à pour l'information sur le contrôle technique .Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978,les participants bénéficient d'un droit d'accès de rectification ou de radiation des informations les concernant.

Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse suivante :

Centre de contrôle technique AB Contrôle parking Leclerc 45190 TAVERS.

Article 12: Responsabilité.

Le participant reconnaît et accepte que la seule obligation au titre du jeu est de soumettre au tirage au sort les bulletins de participation recueillis, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'organisateur ne saurait être tenue responsable ,sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, ou matérielle de quelques nature que ce soit.

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du règlement .

Article 13: Cas de force majeure / réserves .

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si , pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devrait être modifié, écourté ou annulé .

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte, mensongère ou fraudée.

Article 14: Litiges.

Le Règlement est régi par la loi Française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation, du présent règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur .

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement . Toute contestation ou réclamation relative au jeu et /ou au tirage au sort devra être formulé par écrit à l'adresse suivante :

Centre de contrôle technique AB Contrôle parking Leclerc 45190 TAVERS.

Aucune contestation ne sera prise en compte passé 20jours après le tirage correspondant .

Article 15: Dépôt et consultation du règlement .

Le règlement du jeu est via depotjeux.com auprès de l'Etude COHEN-SKALLI-HOBA située 5 avenue Gabriel Péri BP42 93401 SAINT-OUEN CEDEX

La consultation du règlement du jeu est notamment accessible à l'adresse suivante :

Centre de contrôle technique AB Contrôle parking Leclerc 45190 TAVERS.

Bulletin de participation au concours AB contrôle parking Leclerc TAVERS

.Immatriculation véhicule*..... tel*.....

Nom* : Prénom* :

Adresse* :..... Code postal

*.....

Ville*.: mail.:

Je reconnais avoir pris(e) connaissance du règlement du concours et en accepte les modalités

***OBLIGATOIRE. - Numéro de tirage indiqué lors de de la validation du bulletin. Tout bon illisible sera annulé lors du tirage (article 5-2 du règlement)**

TYPE de vignette collée sur vitre AR du véhicule :dimensions :12cm x 7cm

Contrôlé GRATUITEMENT à VIE

par AB CONTROLE - TAVERS

Parking LECLERC 02 38 46 69 10

Carte accompagnatrice

Immatriculation :

numéro de série :
